



## RAPPORT MORAL 2021

Chères et chers collègues,

Je remercie celles et ceux qui ont répondu par leur présence à notre invitation à participer à l'Assemblée Générale de cette année. Face aux incertitudes des règles sanitaires en vigueur à la date de notre Assemblée Générale, vous comprendrez que nous avons, pour la seconde fois, privilégié le déroulement en visio-conférence.

J'aimerais faire un rappel sur ce que furent les éléments déclencheurs à l'origine de la fondation de l'UNAM, fin 2013, et qui restent le socle de ses valeurs.

Au cours de l'année 2012, puis en 2013, plusieurs collègues ont interpellé les dirigeants du SNAM sur le comportement déplorable de certains élus envers les salariés et sur des malversations financières. Les méfaits en question avaient été révélés par la Commission de Déontologie dans un rapport complet de 27 pages, mais ce rapport fut volontairement occulté par les dirigeants dont certains membres du Bureau exécutif du SNAM. De plus, cette décision à l'éthique douteuse ne fut même pas condamnée par les membres du comité directeur.

Face à cette attitude pitoyable de la majorité des membres du comité directeur du SNAM, trois collègues indignés ont fondé l'UNAM fin 2013. Leur objectif était d'insuffler une prise de conscience en créant une organisation professionnelle, alternative pour tout accompagnateur en montagne ne se trouvant plus en accord avec les pratiques déplorables du Syndicat historique.

Merci à Briec RAYMOND, Éric DAVID et Jean-Marc HERMES d'avoir recréé un espace où la parole est possible et entendue dans le respect d'autrui, nous vous devons beaucoup pour l'ensemble de la profession. Initiative d'autant plus remarquable, puisque qu'en avril 2014, lors de la première élection d'un comité Directeur, ils se sont retirés des postes aux fonctions électives du Bureau exécutif afin de nous inciter à prendre nos responsabilités, ce que nous avons fait en procédant à l'élection du premier comité directeur de l'UNAM.

Il est également remarquable que les pairs de la profession (membres de l'ancienne commission de déontologie du SNAM), les fondateurs de la toute première organisation syndicale en 1978 de notre profession, ont été attentifs à la création de ce nouveau syndicat et ont manifesté leur soutien aux actions entreprises par l'UNAM. A ce titre je remercie particulièrement quatre personnes :

Bernard BARON, porte-parole « historique » de cette commission pour ses conseils et son soutien objectif à l'action syndicale au-delà de tout corporatisme. Il a toujours apporté son regard extérieur et bienveillant.

Pierre PUTELAT, bien que discret, n'a pas hésité à prendre la plume pour exprimer son point de vue et son soutien au moment d'une décision préjudiciable pour la profession (Arrêté du 6 décembre 2016).

Pierre-Joseph COPIER, bien que plus jeune que ces deux prédécesseurs dans la profession, il n'en démerite pas moins dans son engagement et à l'aune de son vécu montagnard et syndical son avis reste capital pour éclairer nos décisions.

Bernard GOURDOU, d'abord membre du comité directeur de l'UNAM, a rejoint naturellement la commission de déontologie lors de son départ à la retraite en terres ibériques. À distance, il contribue toujours avec ses compétences spécifiques.

Vous êtes les grands acteurs de notre profession, au nom de tous nos adhérents, soyez remercié sincèrement pour vos contributions.

La commission de déontologie fonctionne de manière autonome et par cooptation pour accueillir les membres qui la constitue. J'ai appris qu'elle a sollicité un ancien président du SNAM pour la rejoindre, nous savons que le regard bienveillant de Jean-Marie VALENTIN sur notre profession sera un atout supplémentaire et je le remercie par avance pour son engagement.

Enfin le premier membre d'honneur que nous souhaiterions accueillir à l'UNAM est Robert MUFFAT-JOLY, pionnier de notre profession, membre fondateur de la première organisation professionnelle représentative et le témoin du chemin parcouru en notre nom à tous.

Pour donner, à notre profession une reconnaissance plus vaste mais aussi pour mener des actions de plus grande ampleur, nous avons souhaité nous rapprocher d'autres structures qui partagent nos valeurs.

A commencer par le SIM (de Yannick VALLENCANT et Françoise GENDARME) avec lequel et d'autres organisations, comme l'association Guides Sans Frontières (GSF), l'Association de Défense des Droits des Moniteurs & Entraîneurs de Ski (ADDMES), l'Association Nationale des Moniteurs de Plongée (ANMP), le Syndicat National des Enseignants de Ski Nautique (SNESN). Nous nous sommes fédérés pour créer l'APSO. Depuis, de nouvelles organisations professionnelles nous rejoignent chaque année et les projets avancent que ce soit dans le domaine de la formation (IPSAN) ou dans celui de la promotion et commercialisation (Offtracks.fr).

La défense de la profession reste le moteur de nos actions et c'est elle qui nous a conduit à saisir en mars 2020 toutes les organisations professionnelles des accompagnateurs en montagne (SNAM, MCF et SIM) pour une action conjointe. Là encore, seul le SIM a répondu présent ...

Le Conseil d'État a rendu cet été son verdict pour faire suite à notre recours, la compréhension de la décision demeure pour le moins ambiguë. Comme vous pourrez le constater sur notre site, il a finalement retenu une position qui, même si elle rejette notre requête, nous est au bout du compte favorable.

Le Conseil d'État retient en effet que la Ministre, en tout état de cause, n'était pas compétente pour modifier la liste des diplômes et titres à finalité professionnelle ou des certificats de qualifications en matière d'activité sportive. Le Conseil d'État a retenu que l'arrêté litigieux ne pouvait avoir eu pour objet et ne pouvait avoir légalement eu pour effet d'établir la liste des activités s'exerçant dans un environnement spécifique.

Néanmoins ceci ne facilite pas l'interprétation, pour des tiers, des prérogatives des uns et des autres, d'où la nécessité de poursuivre les travaux avec tous les partenaires et institutions afin d'obtenir enfin une définition consensuelle et incontestable de notre environnement spécifique.

Ce n'est pas, hélas, le seul exemple des incohérences des décisions ministérielles impactant notre profession. Il y a également la mise en œuvre de la formation obligatoire, sans prise en compte de nos remarques et suggestions. Dans sa prochaine mouture de formation de « mise à niveau », la préoccupation du ministère semble être surtout de correspondre aux critères de recevabilité de « France Compétences » (pour continuer de gérer le recyclage via le CNSNMM). Les requêtes formulées par les deux syndicats invités (SNAM et UNAM) lors de la réunion de novembre 2019 au ministère sont restées en partie lettre morte.

Depuis 2018, la reconnaissance du ministère de l'UNAM, parmi les organisations professionnelles représentatives, a entraîné de facto notre participation aux jurys d'examens. Notre présence lors de l'examen probatoire en PACA a permis de mettre en exergue le manque d'équité sur le traitement des candidats, un organisme de formation ayant été informé du site de l'examen, plusieurs semaines à l'avance. Ce problème révélé par notre représentant, après concertation des représentants des différentes instances (SIM, SNGM, SNAM), fut exprimé collectivement, lors du jury plénier, pour avertir que ces « passe-droits » ne peuvent être tolérés.

Agir dans l'intérêt de tous demande une mobilisation constante et ne pourrait être le fait d'une seule personne. C'est pourquoi l'efficacité de notre organisation professionnelle repose sur un collectif de « veilleurs », pas nécessairement membres du comité directeur. C'est indispensable !

Mais pour mener ne serait-ce qu'une seule action, c'est le travail d'une équipe au sein du comité directeur qui est à féliciter, les tâches restant sont nombreuses ...

Cette année toutes les actions des membres du comité directeur ont été capitales. Pour ma part, j'ai dû me recentrer sur ma famille et je n'ai eu que peu de temps pour assumer mon poste de Président, je le regrette.

Je remercie tous les membres du comité directeur, comme ceux de la commission de déontologie, qui se sont démenés pour nous représenter et suivre les dossiers.

Un énorme merci à Ludovic FERCHAUD, Vice-Président qui a pris le gouvernail (à l'insu de son plein gré) pour faire avancer le navire. Une pensée très particulière pour Nicolas TAVERNIER, qui malgré de multiples tourments de son côté ces dernières années, a géré au mieux notre trésorerie. Merci Nicolas de notre part à tous.

Vous l'avez compris, je ne suis plus en mesure de m'investir au sein du comité directeur de l'UNAM. Ma motivation reste pourtant intacte pour les combats que nous menons, mais parfois face aux aléas de la vie nous devons faire des choix. À tous les membres du comité directeur, dont certains se sont engagés dès les premières heures et auprès desquels j'ai beaucoup appris, encore merci pour nos échanges, vos apports, la confiance et surtout l'esprit de convivialité de nos réunions.

J'ai confiance en l'avenir, dans les choix du comité directeur, dans la bienveillance de la commission de déontologie et dans votre présence à tous de plus en plus nombreux. Nos valeurs constituent et constitueront toujours notre meilleur ciment.

Merci pour votre soutien.

Le président de l'UNAM



Patrick SCHLATTER.